

PRÉFECTURE DE L'OISE
Direction des collectivités locales et des élections
Bureau des concours financiers et du contrôle budgétaire
Affaire suivie par : Laëtitia PETITPAS
Téléphone : 03.44.06.12.55
prefecture@oise.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'OISE
Division des collectivités locales et de l'assiette de l'impôt
Mission des collectivités locales
Affaire suivie par : Christian LERAY
Téléphone : 03.44.06.35.18
ddfip60.pgp.spl@dgfip.finances.gouv.fr

Beauvais, le 19.03.18

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale
Messieurs les Sous-préfets (pour information)

Objet : Expérimentation du compte financier unique (CFU) – article 242 de la Loi de finances pour 2019

Le préfet a en charge, conjointement avec le directeur départemental des finances publiques, l'accompagnement des collectivités dans leur participation à l'expérimentation du compte financier unique (CFU), document de synthèse reprenant les informations essentielles figurant actuellement soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion. Le CFU a vocation à constituer un document plus simple et plus lisible, permettant aux données budgétaires d'être enrichies des données comptables.

Les rôles respectifs des ordonnateurs et des comptables ne sont pas modifiés.

L'expérimentation du CFU, ouverte par la Loi de Finances aux collectivités territoriales ou à leurs groupements volontaires pour une durée maximale de trois exercices budgétaires, interviendra en deux vagues :

- « vague 1 » exercices 2020, 2021 et 2022
- « vague 2 » exercices 2021 et 2022.

Au titre de l'exercice 2020, l'expérimentation concernera le budget principal et les budgets annexes à caractère administratif. Les budgets annexes appliquant l'instruction M4 ne pourront expérimenter le CFU qu'à compter de l'exercice 2021.

Les collectivités et leurs groupements candidats à l'expérimentation devront appliquer l'instruction budgétaire et comptable M57 au plus tard le premier exercice d'expérimentation du CFU, soit le 1^{er} janvier 2020 pour une candidature au titre de la vague 1 ou le 1^{er} janvier 2021 pour une candidature au titre de la vague 2.

Pour faire acte de candidature, un formulaire spécifique (ci-joint) doit être complété, signé et transmis parallèlement à la préfecture et à la DDFIP. Les candidats sont invités à choisir la vague d'expérimentation à laquelle ils souhaitent participer.

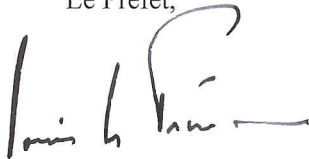
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 27 juin 2019 pour les deux vagues.

A ce stade, aucune délibération n'est requise.

Nous sommes à votre disposition pour tout échange que vous souhaiteriez à ce propos.

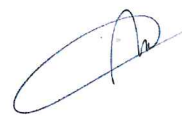
Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Préfet,



Louis LE FRANC

Le Directeur départemental des finances publiques



Robert FORTE

Formulaire de candidature à l'expérimentation du compte financier unique

Informations générales

Désignation de la collectivité ou du groupement de collectivités :

Numéro SIRET :

Maire ou président / présidente :

Directeur général / directrice générale des services :

Directeur / directrice des finances (ou personne en tenant lieu) :

Comptable public :

Population totale (selon dernier recensement INSEE) :

Nombre d'ETP (total des agents titulaires et non titulaires, tels que figurant à l'état du personnel annexé au compte administratif) :

Informations relatives à l'expérimentation

* Souhait d'expérimenter le compte financier unique au titre des exercices :

2020-2021-2022 2021-2022

* Dématérialisation des documents budgétaires : oui non

Si non, est-ce prévu ?

Pour quel exercice ?

* Nomenclature budgétaire et comptable appliquée au 1er janvier 2019 :

* Exercice prévu pour l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 :

Informations complémentaires

Nom de l'éditeur et version du logiciel financier de tenue de la comptabilité de la collectivité :

Périmètre de la collectivité : liste des budgets annexes et nomenclatures associées :

--

Personne référente pour le suivi du projet « compte financier unique » au sein de la collectivité :

Nom/Prénom :

--

Fonction :

--

Téléphone :

--

Adresse de messagerie :

--

Par la présente, je dépose auprès du ministre chargé des Collectivités territoriales et du ministre chargé des Comptes publics la candidature à l'expérimentation du compte financier unique de ,

Désignation de la collectivité territoriale ou du groupement

--

comme le prévoit l'article 242 de la loi de finances pour 2019.

Mes services se tiennent à votre disposition pour apporter toutes les informations complémentaires nécessaires.

Signature de l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou du groupement